

# MAGE - Mutualisation Associative en Groupement d'Employeurs

*Siège et Secrétariat : 9 Rue sous les Augustins - 63000 - Clermont - Ferrand*

*T : 04 73 31 50 45 - F : 04 73 31 15 26 - mage@crefad.info*

*Association Loi 1901 à but non lucratif - SIRET n° : 49949473000017 - Code APE : 9412 Z*

*Président : Lucien Xavier- Trésorier : Chigot Christophe – Permanent : Fornaro Jean-Pierre*

\*\*\*\*\*

*Groupement d'Employeurs d'Associations d'Education et de Culture Populaire*

*Pour partager des salariés, mutualiser leurs compétences au service de vos projets*

*Pour exécuter des tâches administratives au service de votre association.*

\*\*\*\*\*

Accompagnement    Assistance    Conseils    Exécution    Expertise    Information

Archivage    Comptabilité    Gestion    Gestion du Personnel    Secrétariat

\*\*\*\*\*

## Mode d'emploi de Mage:

Prenez connaissance des statuts et du règlement intérieur ;

Devenez adhérent : cotisation annuelle : 20 euros ;

Définissez la mission, les tâches que vous souhaitez confier à un(e) salarié(e) de MAGE ;

Evaluons ensemble les conditions d'exécution de la mission et le temps de travail nécessaire ;

Signons une Convention de Mise à Disposition, annuelle ou ponctuelle selon le cas ;

Mage se charge de toutes obligations sociales et règle son salaire à l'employé(e) mis à disposition;

Mage vous facture périodiquement le coût du personnel mis à disposition et ses frais de gestion ;

\*\*\*\*\*

Mage met à disposition son personnel spécialisé au tarif de 45 euros / heure frais de gestion inclus.

Le temps de travail du personnel est évalué au cas par cas selon les conditions d'exécution des tâches.

Les frais annexes du personnel (déplacements) ou matériels (fournitures) sont facturés indépendamment.

\*\*\*\*\*

Exemples de missions :

Archivage : pour faire de vos archives un outil de travail pour vous et la mémoire sociale

- Mission Information préalable : 1/2 journée ; avant toute autre intervention

Comptabilité :

- Mission conseil organisation des tâches, méthodes de travail, évaluation : 1 à 2 jours

- Mission partagée : assistance sur saisie des opérations courante et clôture des comptes : 2 à 3 jours

Gestion du personnel :

\* Mission complète (salaires, cotisations, DADS, et toutes tâches annexes : arrêt maladie, clôture de contrat, etc) année complète par exemple pour 3 salarié(e)s : 33 heures

\* ou exécution de tâches à l'unité par exemple :

- Edition d'un bulletin de salaire, à l'unité : 1/2 heure

- Déclarations périodiques de cotisations sociales : 2 heures

L'association MAGE, Groupement d'Employeurs, n'est pas assujettie à la TVA en application de l'article 261 B du Code général des Impôts

L'association MAGE est soutenue par le Conseil Régional d'Auvergne